

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 juin 2001
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
du représentant de la France au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 4 juin 2001 attestant que M. Jean-Luc Florent a été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
